



Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table (affiliée STT)

Jacqueline Cléménçon
Sous-Chaux 18
2740 Moutier
032 493 39 94
jacqueline.clemencon@anjtt.ch

Moutier, le 08.11.2012

Aux équipes concernées

Au responsable technique

Au responsable de l'information

Directives Coupe ANJTT 2012 - 2013

- L'équipe citée en premier reçoit (→ recevante), elle est responsable de l'organisation complète du match. **Elle doit proposer par téléphone à l'équipe visiteuse deux dates pour la rencontre jusqu'à 10 jours au plus tard après la publication du tirage au sort.**
- Après la fin du délai l'équipe visiteuse est obligée de prendre contact avec l'équipe recevante.
- **Si une entente ne peut être obtenue, le dernier jour d'entraînement de la période prescrite sera considéré comme date officielle ! (RS art. 6.2.6)**
Un fois la date de la rencontre convenue, celle-ci doit être confirmée par écrit par l'équipe recevante **avec copie à la responsable.**
- **L'original de la feuille de match doit être envoyée par courrier A, au responsable de la coupe (RF art. 5.3) :**
Mme Jacqueline Cléménçon, Sous-Chaux 18, 2740 Moutier
- **L'ordre des matches est établi selon RS art. 6.1.4**
- Toute feuille de match qui parviendra 3 jours après le délai prescrit entraînera un WO pour l'équipe recevante (RF art. 5.4.1)
- L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant
- Le tirage au sort pour chaque tour aura lieu le mardi après la date limite
- **Matches à jouer avant le : 28 octobre 2012**
- **Attention à l'ordre des matches : A-X, B-Y, Double, B-X, A-Y**
- **Remarque : dès cette saison tous les matches se jouent et seront comptabilisés.**

1^{er} Tour

EQUIPE RECEVANTE	PTS	EQUIPE VISITEUSE	PTS	SCORE
La Chaux-de-Fonds 9	5	Côte Peseux 7	9	1 : 4
Le Locle 2	6	Côte Peseux 4	11	0 : 5
La Chaux-de-Fonds 14	2	Cernier 4	8	0 : 5
La Chaux-de-Fonds 6	8	Côte Peseux 6	11	1 : 4
Moutier 3	6	Côte Peseux 5	11	2 : 3
Tavannes 2	7	Moutier 2	9	0 : 5
La Chaux-de-Fonds 8	6	Delémont 5	11	1 : 4
Cernier 5	7	Porrentruy 1	10	2 : 3
Delémont 7	9	La Chaux-de-Fonds 5	10	3 : 2
La Chaux-de-Fonds 12	3	Delémont 8	9	2 : 3
Porrentruy 2	3	La Chaux-de-Fonds 7	7	0 : 5
La Chaux-de-Fonds 10	5	Péry 3	7	2 : 3
La Chaux-de-Fonds 13	3	Nugérol-Landeron 2	10	0 : 5
Porrentruy 3	2	La Chaux-de-Fonds 11	4	2 : 3
Cernier 6	7	Delémont 6	10	0 : 5